



Odycé Nexia, SAS  
Membre de Nexia  
17, Bd A. Cleussa, 13007 Marseille  
7, rue de Madrid 75008 Paris

**Centre culturel de Port de Bouc**  
**Théâtre le Sémaphore**  
Association Loi 1901  
Rue Turenne  
13110 Port de Bouc

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Odycé Nexia, SAS - Membre de Nexia**  
S.A.S au capital de 150 000 euros  
RCS Marseille 343 276 580  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

**Odyce Nexia, SAS - Membre de Nexia**

S.A.S au capital de 150 000 euros  
RCS Marseille 343 276 580  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

**Centre culturel de Port de Bouc**

**Théâtre le Sémaphore**

Association Loi 1901  
Rue Turenne  
13110 Port de Bouc

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'Association Théâtre le Sémaphore,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 10 avril 2024,

Le commissaire aux comptes,

**Odyce Nexia SAS**  
Membre de Nexia

**Valentin MALBOS**

**Bilan et Resultat Association**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 977,71	4 977,71				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	299 620,56	217 481,81	82 138,75	18,94	77 174,79	15,12
. Autres immobilisations corporelles	282 258,95	109 277,27	172 981,68	39,89	194 097,42	38,03
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances	684,00		684,00	0,16	1 040,00	0,20
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	101 178,46		101 178,46	23,33	154 439,20	30,28
Valeurs mobilières de placement	61 244,53		61 244,53	14,12	65 479,61	12,83
Instruments de trésorerie	4 106,77		4 106,77	0,95	5 241,74	1,03
Disponibilités	11 266,94		11 266,94	2,60	12 858,81	2,52
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>178 480,70</b>		<b>178 480,70</b>	<b>41,16</b>	<b>239 059,36</b>	<b>46,84</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>765 937,92</b>	<b>331 736,79</b>	<b>433 601,13</b>	<b>100,00</b>	<b>510 331,57</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles	159 565,78	242 043,35
. Réserves pour projet de l'entité		47,43
. Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 428,62	-82 477,57
Situation nette (sous total)	148 137,16	159 565,78
		31,27
Fonds propres consommables	197 757,03	223 191,15
Subventions d'investissement		43,73
Provisions réglementées		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>345 894,19</b>	<b>382 756,93</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	79,77	75,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>433 601,13</b>	<b>510 331,57</b>
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		7 424,67
Provisions pour charges		1,45
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 430,29	42 853,59
Emprunts et dettes financières diverses		8,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 549,00	26 843,08
Dettes des legs ou donations		5,26
Dettes fiscales et sociales	29 406,65	30 242,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5,93
Autres dettes	1 521,00	2 541,00
Instruments de trésorerie		0,35
Produits constatés d'avance	6 800,00	17 700,00
Ecart de conversion passif (V)	20,23	23,54
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>87 706,94</b>	<b>120 149,97</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>433 601,13</b>	<b>510 331,57</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services								
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation								
- Versements des donateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>676 777,23</b>		<b>613 630,99</b>		<b>63 147</b>		<b>10,29</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes								
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
Dotations aux provisions								
Reportis en fonds dédiés								
Autres charges								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>713 378,96</b>		<b>714 584,21</b>		<b>-1 206</b>		<b>-0,24</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-36 601,73</b>		<b>-100 953,22</b>		<b>64 352</b>		<b>63,74</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 244,53</b>		<b>479,61</b>		<b>765</b>		<b>159,71</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>657,54</b>		<b>490,79</b>		<b>167</b>		<b>34,08</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>586,99</b>		<b>-11,18</b>		<b>597</b>		<b>N/S</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-36 014,74</b>		<b>-100 964,40</b>		<b>64 950</b>		<b>64,33</b>	

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion		202,86	-202	-100,00
Sur opérations en capital		18 692,18	6 742	36,07
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>25 434,12</b>	<b>18 895,04</b>	<b>6 539</b>	<b>34,61</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	848,00	408,21	440	107,84
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>848,00</b>	<b>408,21</b>	<b>440</b>	<b>107,84</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>24 586,12</b>	<b>18 486,83</b>	<b>6 100</b>	<b>33,00</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	703 455,88	633 005,64	70 450	11,13
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	714 884,50	715 483,21	-599	-0,07
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-11 428,62</b>	<b>-82 477,57</b>	<b>71 049</b>	<b>86,14</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL</b>				

## Annexe comptable

### PREAMBULE

#### Objet social :

L'objet social de l'association est décrit comme suit dans les statuts :

- La programmation et la diffusion de spectacles vivants dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre et de tout autre art vivant.
- La production de toute œuvre artistique sur tout support connu ou inconnu à ce jour.
- De mener des actions sur la Commune pour sensibiliser la population aux diverses disciplines artistiques énoncées plus haut.
- De participer à des actions à caractère culturel globales sur la commune en cohérence avec les points précédents énoncés en son objet.
- De mettre en œuvre des ateliers, pouvant former les participants à la mise en représentation de la création artistique en général

#### Missions sociales réalisées

**L'éducation à l'art et à la culture**, notamment des plus jeunes, doit faire partie intégrante de la formation intellectuelle et sensible de tout être humain, car elle est nécessaire pour développer son imaginaire, son esprit critique et s'ouvrir à l'autre et à ce qu'on ne connaît pas encore, découvrir des réalités du monde qui ne font pas partie de notre quotidien.

LE SEMAPHORE remplit à ce titre une mission **d'éducation populaire**, dans un contexte socio-économique et culturel où l'accès aux œuvres et aux lieux culturels ne fait pas partie des habitudes et où la curiosité pour l'art n'est que peu souvent transmise par les parents.

La fréquentation des lieux culturels relève aussi d'une activité de loisirs à laquelle chacun doit avoir accès et qui permet de rencontrer des personnes d'autres générations, d'autres âges, d'autres milieux et ainsi de participer à la **création de lien social** (notamment pour les personnes isolées) et à **l'amélioration de la cohésion sociale**.

Le théâtre le Séraphore a ouvert ses portes il y a 30 ans sur une ancienne friche industrielle à l'entrée du quartier des Aigues-Douces (Quartier Politique de la Ville).

Le Séraphore aborde aujourd'hui une nouvelle étape de son développement, avec pour objectifs d'aller à la rencontre des populations, d'améliorer la fréquentation et de travailler à une mixité des publics. La culture peut transformer les territoires, en améliorer l'image auprès des habitants et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie.

Le projet s'articule autour de :

- d'une programmation pluridisciplinaire, de qualité et accessible à tous, accordant une large place à la création contemporaine et à destination des publics jeunes ;
- d'un programme d'accompagnement de cette programmation, d'action culturelle et d'éducation artistique ambitieux, s'adressant à tous les publics : actions de médiation, ateliers de sensibilisation et de pratique artistique auprès des enfants, des familles et des publics éloignés de la culture ;
- d'un lieu de vie convivial, ouvert à tous et en particulier à la jeunesse, ayant pour objectif de favoriser l'appropriation du lieu par les habitants, notamment du quartier d'implantation du théâtre.

Le Séraphore favorise depuis toujours l'accessibilité à tous les publics, quel que soit leur niveau de revenus :

- par la pratique de prix très bas, notamment pour les plus précaires, pour ses spectacles en salle ;
- et par la gratuité des spectacles en espace public (festival de rue annuel et autres propositions hors les murs tout au long de l'année), des spectacles et ateliers à destination des élèves de la ville de Port-de-Bouc, et de la plupart de nos propositions d'éducation artistique et culturelle.

Les axes prioritaires du Sémaphore depuis 3 ans et pour les années à venir :

- Aller à la rencontre des habitants, là où ils sont, présenter des œuvres « dedans et dehors », dans les lieux publics et lieux de vie des habitants pour créer la surprise, la curiosité pour l'art et construire des passerelles entre ce qui se passe « dans les murs » du théâtre et « hors les murs »
- S'adresser aux publics jeunes du territoire, pour accompagner les spectateurs et citoyens de demain car la jeunesse est un enjeu majeur de nos sociétés contemporaines;
- Mettre en jeu la relation intergénérationnelle, qui nous paraît un levier pertinent dans la venue de nouveaux publics, sur ce territoire où vivent beaucoup de personnes très jeunes ou très âgées ;
- Mettre en place des projets impliquant les habitants (jeunes ou moins jeunes) ne fréquentant pas ou peu les lieux culturels.

#### **Un projet ancré dans son territoire**

Ces actions sont mises en place en coopération avec le tissu associatif et les partenaires du champ éducatif (les écoles, collèges, lycées, l'éducation nationale, les éducateurs de centres sociaux et de prévention spécialisée) qui connaissent les habitants, leur réalité et problématiques, et les accompagnent au quotidien.

#### **Un projet sur la durée**

Au-delà de la venue ponctuelle d'artistes pour présenter des spectacles, le Sémaphore accueille des compagnies artistiques en résidences longues (2 ans) sur le territoire, qui peuvent ainsi prendre le temps d'aller à la rencontre des habitants, à travers des modalités originales permettant de créer un lien de confiance et de familiarité avec les artistes, et créer les bases d'une relation durable avec le théâtre.

#### **Description des moyens mis en œuvre**

Les moyens d'action sont définis dans les statuts de la manière suivante :

« La tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, la publication nécessaire à dispenser l'information sur son activité, l'organisation de spectacles et autres manifestations, la mise en place d'atelier de créations et de sensibilisation et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association. »

Afin de réaliser ces actions, l'association dispose essentiellement de deux modalités de financement :

- Les participations des spectateurs ou participants aux ateliers
- Des subventions d'exploitation versées par des organismes publics ou privés.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 433 601.13 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 11 428.62 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

**-I-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE  
ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Les travaux de rénovation du théâtre ont été terminés au cours de l'année 2022. 2023 est donc la première année pleine d'activité dans les locaux entièrement rénovés.

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## -2- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### 2-2 PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2-2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés sont directement inscrits en charges.

#### 2-2-2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de régie	5 ans
Agencements et installations	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Matériel	5 à 10 ans

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL	RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC
Matériel de cuisine	10 ans
Aménagements installations salle du bas	10 ans
Aménagements installations salle spectacle	10 ans
Aménagements installations cuisine	10 ans
Aménagements installations bureaux	10 ans
Signalétique	10 ans
Mobilier	5 ans

### 2-2-3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

### 2-2-4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### 2-2-5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués en fin d'annexe.

### 2-2-6 Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

### 2-3 CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois l'Association a décidé d'appliquer par anticipation sur l'exercice 2023 le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement prévoit notamment que le résultat exceptionnel intègre uniquement les opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel.

En conséquence les charges et produits sur exercices antérieurs qui jusqu'à présent étaient comptabilisés en comptes 672 et 772 et faisaient donc partie du résultat exceptionnel ont été « remontées » dans les charges et les produits d'exploitation en fonction de leur nature.

L'impact sur l'exercice 2023 est le suivant :

Charges sur exercice antérieur : 298.76 €

Produits sur exercice antérieur : 8 834 €

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

**-3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 978			4 978
Immobilisations corporelles	556 072	25 807		581 879
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>561 050</b>	<b>25 807</b>		<b>586 857</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 978			4 978
<b>TOTAL I</b>	<b>4 978</b>			<b>4 978</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	197 795	19 687		217 482
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	21 236	21 361		42 598
Matériel de transport	37 677			37 677
Matériel de bureau et informatique	28 091	911		29 002
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>284 799</b>	<b>41 959</b>		<b>326 759</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>289 777</b>	<b>41 959</b>		<b>331 737</b>

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	684	684	
Autres créances *	101 178	101 178	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>11 267</b>	<b>11 267</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>113 129</b>	<b>113 129</b>	

\*Dont 88 528 € de solde de subventions

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

**-4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public	242 043	-82 478			159 566
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	- 82 478	82 478		11 429	-11 429
Dont générosité du public					
<b>Situation nette dont générosité du public</b>	<b>159 566</b>			<b>11 429</b>	<b>148 137</b>
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	223 191			25 434	197 757
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>382 757</b>			<b>36 863</b>	<b>345 894</b>

**Analyse des fonds dédiés**

Les fonds dédiés sont des ressources non utilisées, perçues par l'association et affectées, par le tiers financeur public à un projet précis.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>						<b>0</b>

SEMAPHORE CENTRE CULTUREL RUE TURENNE 13110 PORT DE BOUC

**Subventions d'investissement**Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
REGION PACA	MATERIEL	10 000			10 000
DRAC	RENOVATION	130 000			130 000
REGION PACA	RENOVATION	65 000			65 000
DEPARTEMENT 13	RENOVATION	41 000			41 000
	<b>TOTAL</b>	<b>246 000</b>			<b>246 000</b>

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
REGION PACA	MATERIEL	6 117	2 000		8 117
DRAC	RENOVATION	9 195	12 909		22 103
REGION PACA	RENOVATION	4 597	6 454		11 052
DEPARTEMENT 13	RENOVATION	2 900	4 071		6 971
	<b>TOTAL</b>	<b>22 809</b>	<b>25 434</b>		<b>48 243</b>

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	7 425		7 425	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>7 425</b>		<b>7 425</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>7 425</b>		<b>7 425</b>	<b>0</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	30 430	12 509	17 921	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 549	19 549		
Dettes fiscales et sociales	29 407	29 407		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 521	1 521		
Produits constatés d'avance	6 800	6 800		
<b>TOTAL</b>	<b>87 707</b>	<b>69 786</b>	<b>17 921</b>	

**Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 682
Dettes fiscales et sociales	10 267
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>17 949</b>

**-5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DSU						
POLITIQUE DE LA VILLE	CITE EDUCATIVE	9 410	9 410		6 800	9 700
POL. VILLE	CTPM	4 000	4 000			
DRAC		130 000	130 000			8 000
REGION PACA		140 000	98 000	42 000		
DEPARTEMENT 1		45 000	45 000			
COMMUNE		275 000	275 000			
13 HABITAT		7 000	3 500	3 500		
OARA		758	758			
ONDA		3 900	3 900			
ASP CNASEA	Aide à l'emploi	15 505	15 505			
<b>TOTAL</b>		<b>630 573</b>	<b>585 073</b>	<b>45 500</b>	<b>6 800</b>	<b>17 700</b>

**Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	25 434
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	848
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>24 586</b>

**Contributions volontaires en nature**

Par convention signée le 10 mai 1995, la ville de Port de Bouc met gracieusement à la disposition de l'association à compter du 1er janvier 1995 :

- Les locaux du théâtre du Sémaphore,
- Le personnel nécessaire à son bon fonctionnement,
- Divers matériels.

Par ailleurs, la Ville de Port de Bouc assure l'entretien et les charges courantes relatives à ce local.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Au titre de l'exercice 2023, l'association a évalué l'ensemble de cette mise à disposition à 243 685

Le détail des contributions volontaires au 31 décembre 2023 est le suivant :

- Mise à disposition de personnel par la Ville de Port de Bouc pour 76 000 €. Ce poste est en diminution par rapport à l'exercice 2022 suite aux départs à la retraite des deux régisseurs qui étaient mis à disposition par la Ville.
- Mise à disposition des locaux par la Ville de Port de Bouc pour 160 000 €. Ce poste est en augmentation par rapport à l'exercice 2022 notamment à cause de l'augmentation des coûts de l'électricité qui est payée par la Ville.
- Bénévolat pour 2 000 €
- Dispositif Provence en scène pour 2 604 €

De plus 13 HABITAT met à la disposition de l'association un local dans le quartier des AIGUES DOUCES à PORT DE BOUC. Cette mise à disposition est valorisée à hauteur de 3 081 €.

**-6-AUTRES INFORMATIONS****Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31/12/2023 le montant de l'indemnité de fin de carrière a été évalué à 18 880 €

**Hypothèses de calcul retenues**

Taux d'actualisation : 3.20 %

Age de départ en retraite Age légal (60-64 ans)

Turn-over faible

Mortalité Table INSEE 2024

Evolution des rémunérations : profil 1%

**Rémunération des cadres dirigeants**

L'association n'a versé aucune rémunération à ses dirigeants sur l'année 2023.

**Effectif**

	Personnel salarié permanent
Cadres	3
Non cadres	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

**Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 931 €.